29-JUN-2006

FONGICIDE DECREE® 50 WDG

Groupe 17 Fongicide

Granulé dispersable dans l'eau concentré à 50 %, à utiliser sous forme de pulvérisation pour lutter contre les pathogènes *Botrytis* dans les plantes d'ornement et les tomates de serres

Non destiné à l'usage résidentiel

HORTICOLE

ATTENTION

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Avertissement, contient l'allergène sulfites.
Fenhexamide……50 %

N° D'HOMOLOGATION 26132 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 500 g

ARYSTA LIFESCIENCE NORTH AMERICA CORPORATION
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513, USA
(919) 678-4900

Agent canadien :
ARYSTA LIFESCIENCE CANADA, INC.
160 Bloor Street East, Suite 935
Toronto, Ontario, Canada M4W 1B9
(416) 868-1103

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DECREE 50 WDG est un fongicide phytoprotecteur du type carboxamide de cyclohexane employé dans la lutte contre la moisissure grise, *Botrytis cinerea*, dans les plantes d'ornement et les tomates de serre. Ce produit devrait être utilisé dans le cadre d'un programme de gestion antiparasitaire avec d'autres produits, de manière à assurer la protection des cultures tout au long de la saison. Appliquer sous forme de pulvérisation à l'aide de matériel de traitement au sol en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète des plants. La densité du feuillage ou la croissance excessive empêche souvent une couverture appropriée; ajuster les volumes de pulvérisation en conséquence. Dans les 30 jours suivant la dernière application, ne pas resemer de cultures vivrières autres que celles qui sont mentionnées sur l'étiquette.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, DECREE 50 WDG, contient un fongicide du groupe 17. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à DECREE 50 WDG et à d'autres fongicides du groupe 17. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le DECREE 50 WDG ou les fongicides du même groupe 17 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Éviter d'effectuer plus de 2 pulvérisations consécutives de DECREE 50 WDG ou d'autres fongicides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler de cas possibles de résistance, s'adresser à ARYSTA LIFESCIENCE NORTH AMERICA CORPORATION au (866) 761-9397.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

En premier lieu, le matériel utilisé doit être propre. Préparer uniquement la quantité de solution nécessaire pour traiter la zone préétablie ou la zone pouvant être traitée au cours d'une période de temps raisonnable. Verser suffisamment d'eau propre dans le réservoir de pulvérisation pour préparer la moitié de la charge. Mettre en marche le système d'agitation du réservoir. Agiter pour bien mélanger tout en ajoutant le reste d'eau nécessaire. Maintenir l'agitation durant le mélange et l'application. NE PAS laisser reposer la solution de pulvérisation sans agitation. Appliquer avec du matériel de pulvérisation bien calibré. Si l'agitation est interrompue pour une raison ou une autre, la solution de pulvérisation doit être remélangée à fond avant d'être utilisée de nouveau.

APPLICATION

Ne préparer que la quantité de solution nécessaire pour pulvériser la zone à traiter. Maintenir l'agitation durant le mélange et l'application. Appliquer dès que la solution de pulvérisation est prête. Advenant le moindre délai d'application, poursuivre l'agitation du mélange. NE PAS laisser reposer la solution de pulvérisation sans agitation. Si l'agitation est interrompue pour une raison ou une autre, la solution de pulvérisation doit être remélangée à fond avant d'être utilisée de nouveau. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans les six heures suivant l'épandage. Ne pas faire d'irrigation par aspersion dans les six heures suivant l'épandage.

Appliquer en utilisant uniquement du matériel de traitement au sol à volume élevé, à volume faible ou à volume très faible (brumisateurs non thermiques, nébulisateurs, etc.) NE PAS appliquer ce produit à l'aide de matériel d'épandage thermique.

NE PAS appliquer ce produit au moyen de quelque type de système d'irrigation que ce soit. L'épandage complet des parties aériennes de la plante est essentiel pour lutter contre les infections causées par *Botrytis*.

Le calibrage et le fonctionnement appropriés de l'équipement de pulvérisation sont essentiels à un traitement efficace. Pour plus de renseignements, consulter le manuel d'utilisation du fabricant du pulvérisateur, les catalogues de buses de pulvérisation et/ou votre conseiller agricole.

DOSES D'APPLICATION

Lire attentivement et bien comprendre l'étiquette qui suit relativement au mode d'emploi et aux restrictions.

PLANTES D'ORNEMENT CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR ET EN SERRE (telles que violettes africaines, géraniums, pétunias, poinsettias et rosiers)
Ce mode d'emploi s'appuie sur les résultats des programmes d'essai du produit. Cependant, il est impossible de tester ce produit avec toutes les espèces de plantes et tous les cultivars. Un essai préliminaire à petite échelle doit être effectué pour vérifier la sensibilité du cultivar avant d'utiliser ce produit sur un plus grand nombre de plantes. Pour les espèces non mentionnées sur l'étiquette, l'utilisateur assume tout risque de dommages à la culture causés par la phytotoxicité ou la maladie.

Pour lutter contre *Botrytis cinerea* (moisissure grise) dans les plantes d'ornement, appliquer 1,12 kg de produit à l'hectare (0,56 kg i.a./hectare). Commencer les applications lorsque les conditions favorisent l'évolution de la maladie, mais avant l'établissement de la maladie. Les applications doivent être faites à intervalles de 7 à 14 jours en présence de nouvelles pousses terminales, au moyen de matériel permettant d'obtenir une couverture complète. Lorsque les conditions favorisent une infestation grave, appliquer à intervalles de 7 jours.

La dose d'application de base doit être de 1,12 kg de produit à l'hectare, appliquée dans un volume de support approprié afin d'obtenir une couverture complète de toutes les surfaces de la plante. Par exemple, si vous appliquez 1 000 litres d'eau à l'hectare, bien mélanger 1,12 kg de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer pour couvrir toutes les parties aériennes de la plante. Durant le mélange et l'application, prendre soin de ne pas dépasser les doses de 1,12 kg de produit à l'hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

Éviter de faire plus de deux applications consécutives de produit. Après la deuxième application, utiliser un autre fongicide pendant deux applications consécutives avant d'appliquer de nouveau l'ingrédient actif de ce produit. Consulter le conseiller horticole de votre région pour connaître les autres produits les plus appropriés.

Plantes d'ornement cultivées à l'extérieur : NE PAS appliquer plus de 6,8 kg de produit à l'hectare par année (3,4 kg i.a./hectare/année). NE PAS faire plus de 6 applications par année.

Plantes d'ornement cultivées en serre : NE PAS appliquer plus de 6,8 kg de produit à l'hectare par culture (3,4 kg i.a./hectare/culture). NE PAS faire plus de 6 applications par culture.

Tomates de serre :
Pour lutter contre *Botrytis cinerea* (moisissure grise) dans les tomates de serre, appliquer 1,5 kg de produit à l'hectare (0,75 kg i.a./ha) en pulvérisation foliaire. Répéter

le traitement à intervalles de 7 à 10 jours si les conditions continuent de favoriser la maladie. Ne pas faire plus de 3 applications par cycle de culture. Les applications peuvent être effectuées jusqu'à un jour avant la récolte (DAAR = 1 jour).
LES TOMATES DE SERRE NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR LA TRANSFORMATION.

La dose d'application de base doit être de 1,5 kg de produit à l'hectare, appliquée dans un volume de support approprié afin d'obtenir une couverture complète de toutes les surfaces de la plante. Par exemple, si vous appliquez 1 000 litres d'eau à l'hectare, bien mélanger 1,5 kg de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer pour couvrir toutes les parties aériennes de la plante. Durant le mélange et l'application, prendre soin de ne pas dépasser les doses de 1,5 kg de produit à l'hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

Le MODE D'EMPLOI de DECREE 50 WDG, en ce qui concerne les tomates de serre, a été établi par des personnes autres que Arysta LifeScience North America Corporation et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités. **ARYSTA LIFESCIENCE NORTH AMERICA CORPORATION NE FORMULE AUCUNE ALLÉGATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUANT AU MAINTIEN DE L'EFFICACITÉ DU PRODUIT OU À LA RÉSISTANCE DES CULTURES (PHYTOTOXICITÉ DU PRODUIT) LORSQUE CE PRODUIT EST APPLIQUÉ SUR CETTE CULTURE.**

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS retourner dans la zone traitée dans les 4 heures suivant l'application. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer immédiatement le concentré de la peau ou des yeux avec de l'eau. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et toute autre surface de peau exposée. Durant l'emploi, ne pas manger, boire ni fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les remettre. Éviter la dérive de pulvérisation. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et de la végétation qu'on souhaite conserver. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Respecter les zones tampons appropriées établies par la province autour des plans d'eau et des marécages. Mettre une chemise à manches longues et des pantalons durant toutes les activités. De plus, mettre des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Note : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les

concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS
Éloigner la personne incommodée de la zone contaminée; enlever les vêtements contaminés. Garder le patient au chaud, à l'aise et au repos.

Contact avec les yeux : Rincer avec beaucoup d'eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
Ingestion : Appeler un médecin ou un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau et provoquer le vomissement en insérant un doigt dans le fond de la gorge ou, si l'on en a sous la main, donner du sirop d'ipéca. Si la personne est inconsciente, ne rien lui faire avaler et ne pas provoquer le vomissement.

POUR TOUTE AIDE MÉDICALE D'URGENCE, 24 HEURES SUR 24,
COMPOSER LE 1-800-228-5635, poste 174.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES
Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Ne pas contaminer les zones aquatiques, y compris les lacs, rivières, mares vaseuses, étangs, ravins, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et marécages, ni les habitats marins/estuariens par suite d'une pulvérisation hors cible, en nettoyant l'équipement et les contenants ou en éliminant les déchets.

Utilisation dans les serres :
Faire en sorte que les effluents contaminés ou le ruissellement provenant des serres n'atteignent pas les systèmes aquatiques.

Application par pulvérisateur à jet porté :
Ne pas diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes et mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang et dans les rangs extérieurs. Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat, lorsque les vents soufflent en rafales ou si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement.

Pour protéger les habitats non ciblés, la pulvérisation hors cible ou la dérive sur les habitats sensibles doit être évitée. Une zone tampon de 7 mètres est requise entre le

côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles tels que lacs, rivières, mares vaseuses, étangs, ravins, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et marécages.

ENTREPOSAGE : Peut être entreposé à la température ambiante. Conserver dans le contenant d'origine. Ce produit ne doit pas être entreposé à des températures extrêmes. Pour fermer l'emballage, faire en sorte qu'il soit plié de façon à former un joint étanche et entreposer dans un endroit sec. Les insecticides et fongicides doivent être tenus à l'écart des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée.

GESTION DES DÉVERSEMENTS : Nettoyer immédiatement. Mettre le produit et l'agent de nettoyage contaminé dans un contenant pour déchets chimiques. Laver la surface contaminée avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant et déposer dans un contenant jetable.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE, 24 HEURES SUR 24
(déversement, fuite, incendie, exposition ou accident),
APPELER CHEMTREC au 1-800-424-9300.

ÉLIMINATION : Rincer à fond le contenant vide et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Le fenhexamide a été inventé et est produit par Bayer AG, Allemagne.
DECREE® est une marque déposée d'Arysta LifeScience North America Corporation.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))